

---

# Juge-arbitre de compétition individuelle

---

## Juge-arbitre JAT1

Il est compétent pour organiser, au sein du club dans lequel il est licencié, tout tournoi interne et tournoi de jeunes, à l'exception de ceux qui figurent sur une liste définie annuellement par la ligue et dont l'homologation requiert un JAT2 ou de qualification supérieure. Il peut également organiser dans son club des tournois open de non-classés et 4<sup>ème</sup> série ou être l'adjoint d'un juge-arbitre JAT de qualification supérieure pour tout tournoi.

Tout Juge-Arbitre doit être majeur. Toutefois, un jeune encore mineur peut suivre les formations et passer les épreuves permettant d'acquérir la qualification ; il obtiendra la qualification de Juge-Arbitre le jour où il atteindra l'âge de la majorité légale.

### Compétences requises

Les règles du jeu : L'Arbitrage en 255 questions

Règlements Administratifs : Statuts et Règlements Fédéraux : Titre 4<sup>ème</sup> - Chapitres I et II

Règlements Sportifs : Statuts et Règlements Fédéraux : articles 1 à 20, 22 à 31, 33 à 56 et 69 à 79.

Guides : Poules et formats courts – Méthode d'établissement des tableaux (à l'exception du chapitre 5).

*Tous les 3 ans maximum, participation à une séance de perfectionnement technique avec étude de cas.*

## Juge-Arbitre JAT2

Il est compétent pour organiser, sur le territoire de sa ligue, tout tournoi ou épreuve individuelle homologué par la FFT.

Le candidat doit être titulaire de la qualification JAT1 depuis 1 an minimum et avoir juge-arbitré au moins un tournoi chaque année.

### Compétences requises

Les mêmes que pour la qualification JAT2.

*Tous les 2 ans maximum, participation à une séance de perfectionnement technique avec étude de cas.*